REUNION DE CHANTIER LMH 21 RUE ROYET / ADQB – JEUDI 8 OCTOBRE 2026

Présents :
Mme CHAILLOT – Directrice à la maîtrise d'ouvrage - LMH
M. BENSADOUN - Responsable d'opération - LMH
M. GAILLARD - Architecte
Mme COLLIAUX – OPC GEBAT
M. COMTE – Construire pro
Mme PERRIER – ADQB
M. VENOT – ADQB

Début de réunion 13h35

1. **LMH :**

Présentation de CONSTRUIRE PRO : association émanent de la fédération du bâtiment. Veille à la sécurité, au tri des déchets et permet un lien rapide avec LMH.

Avancement du second œuvre conformément au planning

Pour information : arrêté de voirie du 19 au 27 octobre pour des travaux d'assainissement impactant le chantier. Fermeture de la rue Royet et inversion du sens de circulation de la rue de l'orangerie entre la rue de Verdun et la rue Royet.

La borne à incendie qui a servie au chantier sera déplacée pour permettre une meilleure circulation sur le trottoir.

Mme MARANO est responsable de l'agence du Val de Saône. Elle aura en charge la gestion de l'immeuble et sera l'interlocutrice privilégiée de l'ADQB et des riverains.

Les locataires arriveront en mars-avril 2027. Il n'y a pas d'appartement en accession à la propriété.

LMH va créer un évènement afin de favoriser l'intégration des occupants. L'idée d'un projet avec participation de l'ADQB est souhaitée. *L'ADQB répond positivement et a des idées. La question sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.*

2. **ADQB :**

Christine PERRIER rapporte les points suivants suite à la demande de Mme CHAILLOT qui souhaitait faire un suivi global.

Ce qui a bien fonctionné :

LMH :

- L'adresse dédiée
- La régularité des réunions de chantier
- L'information des riverains lors des arrêtés de voirie
- L'information reçue quant au phasage des travaux

ADQB :

- Participation régulière aux réunions de chantier
- Relai de l'information auprès des adhérents via les « actus de Bissardon »
- Publication des compte-rendu de réunion en accès libre sur le site de l'ADQB

b- Questions actuelles ou en cours : *(réponse LMH en italique dans le texte)*

- Avril 25 **Arceaux vélo** enlevés (ht rue Royet). Non remis.
 Le seront par la Métropole en fin de chantier.
- Des **poteaux** ont été sciés rue Royet. Quand seront ils remis en place ?
 Le seront par la Métropole en fin de chantier.
- Juin 25 : **bouche d'égout endommagée**. Non réparée à ce jour.
 Le seront par la Métropole en fin de chantier.
- Depuis le début du chantier il y a eu des anomalies **d'horaire de travail** avec nuisances sonores y compris récemment le dimanche (signalement immédiat).
 L'association Construire pro a été mandatée pour faire respecter le règlement du chantier (pas de travail le samedi et le dimanche).
- En juillet 2025 : une entreprise spécialisée a posé des **témoins sur les pignons**. Qu'en est-il ?
 Les témoins ont été placés sur les pignons des immeubles voisins lors de la fouille afin de repérer tout problème de glissement. Actuellement ils sont masqués par la construction et n'ont plus d'utilité.
- En décembre 2025 : l'ADQB a rappelé la **dangerosité du transport des poubelles rue de l'orangerie (pente) et l'importance probable de l'emprise au sol à l'angle des rues Royet-orangerie.** Cette situation a été signalée dès la connaissance du permis de construire puis en réunion les 24 février 2024 (Métropole R. PAYRE), 29 mai 2024 (LMH 5 pers, Métropole R. PAYRE, mairie V. AMOROS, ADQB), 11 décembre 2025, 22 janvier 2026, 5 mars 2026 et enfin le 16 juillet 2026. L'ADQB reste dans l'attente de la décision d'aménagement de voirie et de collecte des ordures ménagères de la Métropole.
 LMH est dans l'attente de la décision de la Métropole depuis la réunion sur site qui a eu lieu le 14 septembre (LMH-Métropole).
- **Compensation de l'espace vert perdu** ?
 - Quelle est la profondeur de la « pleine terre » et quel type de plantation ? *Pas de coefficient de pleine terre nécessaire (cf. PLUH version 2)*
 - Quel projet de compensation de perte de végétation à proximité ? Réhabilitation de l'espace boisé 13 rue Royet ? *LMH se renseignera et étudiera la demande.*
 - Utilisation publique du terrain de basket 13 rue Royet ? *LMH se renseignera et étudiera la demande.*

- **Projet du 6 rue Royet** ? : le courrier (29 mai 2026) confié à B. CHAILLOT pour transmission au service juridique et du foncier est resté sans réponse.
 Mme CHAILLOT rappelle que le service foncier n'a pas vocation à entrer en contact avec un tiers. Elle explique que LMH acquière des terrains classés en réserve foncière. Ultérieurement ces terrains peuvent être soit lotis soit vendus ou maintenus en réserve foncière.

- Quelles sont les modalités prévues pour **l'accompagnement des nouveaux habitants** concernant leur intégration dans le quartier ? **L'ADQB demande à être co-constructeur d'un projet.**
 Voir plus haut.
- Dès la première réunion le **compte-rendu rédigé par l'ADQB** a été transmis pour validation mais est resté sans retour. Depuis l'ADQB envoie le compte-rendu pour information à LMH avant publication sur son site.
- Le 20 février 2025 Mme CHAILLOT a annoncé une **« Gazette"** qui n'a jamais été reçue.
 Les contraintes liées au chantier n'ont pas permis sa rédaction

3- Visite du chantier : communs, appartements au 1er et dernier étage (avec terrasses et vue magnifique à 180°)

Pour la présidence collégiale de l'ADQB
Christine PERRIER
Jean-Jacques VENOT